

Service instructeur
Développement Economique et
Universitaire

N° 2e/49-07

Service consulté
DJU

**ALSACE INTERNATIONAL :
Désignation de représentants au sein de l'Assemblée Générale**

Résumé : Il est demandé de désigner les huit représentants appelés à siéger à l'Assemblée Générale d'Alsace International.

Alsace International (AI) gère désormais l'ensemble des activités de promotion et de prospection de l'Alsace à l'international.

Les statuts de cette association ont été approuvés lors de l'assemblée générale constitutive intervenue le 29 septembre dernier, à l'issue d'une assemblée générale extraordinaire de l'Agence de Développement de l'Alsace (ADA) qui a opté pour la transformation de l'ADA en AI.

Les membres cotisants constituent son Assemblée Générale et sont répartis en trois collèges : le collège des collectivités territoriales (Région, Départements), le collège des partenaires officiels (CESA, ADIRA, CAHR, CRCI, CCI, Pôles de compétitivité et d'excellence....) et le collège des entreprises alsaciennes.

Un comité stratégique est chargé de définir les orientations et le budget de la structure. Il est composé de sept membres et réunit les 3 collectivités qui financent l'association à raison de 3 membres pour la Région et de 2 membres pour chacun des Départements.

La Commission Permanente du Département du Haut-Rhin, réunie en date du 8 septembre 2006 a désigné dans ce cadre, outre M. Charles BUTTNER, Président du Conseil Général du Haut-Rhin, M. Jean-Luc REITZER, actuel Président du CAHR, titulaire et M. Alphonse HARTMANN, Conseiller Général, suppléant.

Un comité exécutif arrête et veille à la mise en œuvre du programme d'actions. Ce comité comporte six membres, à savoir un représentant par collectivité, deux représentants des entreprises et un représentant des partenaires officiels.

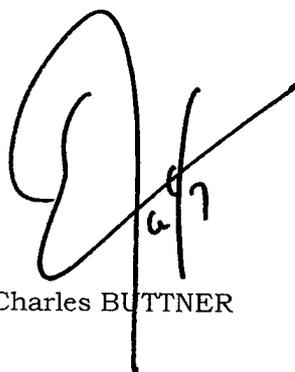
Figurent au nombre des membres du comité exécutif, un représentant de chacune des trois collectivités, désigné au sein du comité stratégique, deux représentants des entreprises et un représentant des partenaires officiels.

Il appartient désormais à la Commission Permanente de désigner les neuf représentants du Département (dont le Président du Conseil Général) qui siègeront à l'Assemblée Générale d'Alsace International.

Par conséquent, il vous est proposé de désigner, outre M. Charles BUTTNER, Président du Conseil Général, les huit délégués suivants :

- M. Alphonse HARTMANN
- M. Michel HABIG
- M. Roland WAGNER
- M. Eric STRAUMANN
- M. Jean-Paul DIRINGER
- M. Michel HABIB
- M. Jean-Luc REITZER
- M. Bernard NOTTER

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a diagonal stroke. The signature is positioned above the printed name 'Charles BUTTNER'.

Charles BUTTNER